

**ARRÊTÉ N° AG 11-2024  
PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT  
A L'OCCASION DE TRAVAUX 26 RUE DE PARIS - DU LUNDI 22 JANVIER AU SAMEDI 10 FÉVRIER 2024**

**Le Maire d'AVALLON,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'arrêté AG73/2018 du 28 mars 2018 modifié et complété portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,

**Vu** la demande de la Société PONZO Bâtiment, 7 avenue Jean Mermoz – 21140 SEMUR EN AUXOIS, de permettre le stationnement, afin d'effectuer des travaux intérieurs au bâtiment situé 26 rue de Paris à Avallon,

**Considérant** que de ce fait, il y a lieu de prendre toutes les dispositions particulières et utiles en vue d'assurer la protection et la sécurité durant les travaux.

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le stationnement des véhicules, hormis ceux de l'entreprise, est interdit, sur 5 places au droit du n°26 rue de Paris 89200 AVALLON.

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépends du titulaire.

**Article 2**

Les dispositions ci-dessus s'appliquent du Lundi 22 Janvier au Samedi 10 Février 2024 de 7h00 à 18h00 – Hors week-end et jours fériés.

**Article 3**

**La signalisation temporaire est mise en place par l'entreprise intervenante.**

**Article 4**

Madame le Maire d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du chantier, et transmis aux intéressés.

**Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télerecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte certifié exécutoire

Non soumis au contrôle de légalité

Publié le **17 JAN 2024**

AVALLON, le 16 Janvier 2024

Le Maire,

*Habsaoui*



Jamilah HABSAOUI